

## **CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 JUIN 2016 A 20H00**

PRESENTS : BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSE Marie-Pierre, GOBEROT Jean-Michel, HAGELSTEIN Gaëlle, JURET Jean-Sébastien, LAGNEAU Pierre, LANOIR Frédérick, MICHELIN Jean-Marie, PAULIN Magali, RAYMOND Patrice, ROBERT Berty, SALIGOT Florent.

EXCUSES : FERRAND Jean-Baptiste (pouvoir à ROBERT Berty)

Le secrétaire de séance est ROBERT Berty

### **1. Approbation du compte-rendu du 29 avril 2016**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2 Délibération destination des coupes ONF exercice 2017**

#### **DELIBERATION 2016-10**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

**SOLLICITE**, l'inscription à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2017 des coupes 13c et 12c

**DECIDE**, la destination des coupes réglées 13c et 12 c de la forêt communale inscrites à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2017,

la DELIVRANCE en 2017 du taillis, des houppiers et petites futaies aux affouagistes.

#### **NOMINATION DES GARANTS POUR L'EXPLOITATION DE LA PARTIE DELIVREE DES COUPES**

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 garants dont les noms et signatures suivent :

Le partage de l'affouage sera réalisé par feu (par ménage)

- 1<sup>er</sup> garant : Jean-Michel GOBEROT

- 2<sup>ème</sup> garant : Florent SALIGOT

- 3<sup>ème</sup> garant : Jean-Sébastien JURET

Montant de la taxe d'affouage : 40 €

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement des coupes délivrées ci-dessus.

#### **DELAIS A RESPECTER DANS LES COUPES AFFOUAGERES :**

Conformément au règlement d'affouage ils sont fixés comme suit :

\* Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2019

\* Vidange du taillis et des petites futaies : 31/08/2019

\* Façonnage des houppiers : 15/04/2019

\* Vidange des houppiers : 31/08/2019

Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 4-12-1985).

### **3 Délibération sur la convention de prêt d'exposition et de documents**

#### **DELIBERATION 2016-11**

Cette convention est passée entre le département de la Côte-d'Or et la commune de Chaignay à l'occasion de l'exposition itinérante « Carnets de voyage » présentée à partir du 4 septembre 2016. Cette exposition est mise à disposition par le service Médiathèque Côte-d'Or du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, dans le cadre de ses activités de soutien à la lecture. Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

### **4 Délibération cession de droit de chasse à l'association communale de la chasse en plaine de Chaignay**

#### **DELIBERATION 2016-12**

L'association communale de la chasse en plaine de Chaignay demande le droit de chasser sur une surface de 7,73 hectares (moins l'îlot En Mettepain d'une superficie de 1 hectare 37 qui doit servir de réserve). Le conseil autorise le droit de chasse à cette association pour la saison 2016/2017 et sur la superficie déterminée, à l'unanimité.

### **5 Tarif du repas du 14 juillet**

#### **DELIBERATION 2015-13**

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur le montant des tarifs appliqués pour le repas champêtre organisé à l'occasion du 14 juillet. Ce tarif est fixé à l'unanimité à 12 euros par adulte et à 6 euros par enfant de 7 à 12 ans. Les chèques seront établis à l'ordre du Trésor Public.

### **6 RODP pour les travaux supplémentaires (redevance d'occupation du domaine public - ERDF)**

#### **DELIBERATION 2015-14**

Jean-Marie Michelin informe les membres du conseil municipal de la parution, au journal officiel, du décret n°2015-

334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014, permettant d'escompter dès 2015 la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Le Maire, Jean-Marie Michelin propose au conseil d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Egalement, d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le conseil municipal adopte la proposition et vote une hausse de 10 % de cette redevance.

## **7 Extension du périmètre du SICECO**

### **DELIBERATION 2015-15**

Jean-Marie Michelin rappelle aux membres du conseil municipal que le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 mars 2016. Il y est indiqué, à la page 37, que, pour parvenir à une rationalisation maximale en matière de distribution publique d'électricité, « il convient d'étendre le périmètre du Siceco pour accueillir les 24 communes membres du SIERT de Plombières-lès-Dijon ». Pour mettre en application cette mesure, madame la préfète vient de notifier à la commune l'arrêté portant projet d'extension de périmètre du Siceco : Les 7 communes qui appartenaient en même temps au Grand Dijon et au Siceco seraient retirées du périmètre du syndicat pour être uniquement gérées par la Communauté urbaine et les 24 communes du SIERT de Plombières-lès-Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon seraient intégrées au Siceco. Ce dernier serait donc composé de 681 communes (664 actuellement). Jean-Marie Michelin précise que c'est à l'ensemble de ces 681 communes de se prononcer sur cette modification de périmètre selon le règle suivante de majorité : moitié des organes délibérant représentant la moitié au moins de la population totale. Il indique que cette extension correspond à la demande qui avait été formulée par 544 communes du Siceco à la préfecture fin 2015 et début 2016 et propose donc aux membres du conseil municipal de réitérer leur accord.

Vote par 2 voix contre, 10 abstentions et un voix pour.

Le conseil municipal **n'approuve pas** l'extension du périmètre du SICECO

## **8 Signalétique de la commune**

La Covati souhaite engager une discussion au sujet de la signalétique dans les communes qui la composent. L'information directionnelle dans diverses communes reste inégale et certains services nécessitent d'être indiqués aux visiteurs et aux habitants. La Covati souhaite lancer un état des lieux. Elle souhaite connaître les communes intéressées par ce projet. La commune de Chagnay est intéressée par cette proposition

## **9 Réclamations concernant les inondations en rue Neuve, rue Basse et rue du Touillet**

Face à ces réclamations, Jean-Marie Michelin évoque, d'une part, la possibilité de se retourner contre le Conseil départemental de Côte-d'Or qui, il y a quelques années a mené des travaux de réfection de la rue Basse, en refusant la demande du conseil municipal de l'époque qui avait suggéré d'installer un système d'évacuation des eaux pluviales au centre de la rue plutôt que dans les caniveaux, sur les bas-côtés. Le conseil municipal estime également qu'il serait bon que chacun d'entre nous réfléchisse à l'évacuation de ses propres eaux pluviales, par exemple, en inversant la pente des chéneaux de toit de manière à ce que ces eaux aillent sur les terrains des différents résidants, plutôt qu'elles convergent sur la rue, saturant de ce fait les systèmes d'évacuation. Il faudrait, évidemment, que ces résidants disposent de leur propre dispositif d'évacuation de ces eaux, de type puits perdu ou autre. Jean-Marie Michelin fait également remarquer que nous avons été confrontés à une pluviométrie d'une ampleur exceptionnelle. Une visite sera effectuée chez les personnes concernées afin de déterminer les solutions possibles.

## **10 Courrier à la préfecture sur les communes nouvelles**

Jean-Marie Michelin évoque un courrier adressé à la préfecture, en date du 15 juin 2016, concernant l'éventualité de la création d'une commune nouvelle réunissant Chagnay et Marsannay-le-Bois. Ce courrier reprend le fait que le conseil municipal a étudié la possibilité, à terme, d'une fusion. Dans cette lettre, apparaît également la volonté du conseil municipal d'obtenir des éclaircissements sur les points suivants :

- Le gouvernement envisage-t-il de repousser la date butoir du 30 juin 2016 (pour engager la procédure de fusion) et si oui, à quelle échéance et à quelle date ?
- Combien de créations de communes nouvelles les services de l'Etat en Côte-d'Or ont-ils enregistré ?
- La position adoptée par le conseil municipal de Chagnay est-elle isolée ?

La séance est levée à 22 h 00.